

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1884.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 16 de la loi du 13 novembre 1847 relative à la caisse d'amortissement et à celle des dépôts et consignations, le Ministre des Finances doit faire chaque année aux Chambres un rapport sur l'administration et la situation matérielle des deux caisses.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous présenter ce rapport pour l'année 1883.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement pour l'année 1883, qui ont été mis successivement à la disposition de la caisse, s'élèvent à fr. 5,483,597 15 c.; cette somme se répartit entre les dettes amortissables de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dette à 5 %	519,859,000 »	906,718 »	199,165 50	1,105,885 50
— 4 % (1 ^{re} série)	897,910,482 22	3,025,466 65	78,652 »	3,704,118 65
— 4 % (2 ^e —)	134,719,000 »	673,595 »	»	673,595 »
TOTAUX, . . . fr.	1,552,488,482 22	5,205,779 65	277,817 50	5,483,597 15

Le capital de la dette à 3 p. %, qui était au 1^{er} janvier 1883 de fr. 516,201,400 »
 s'est augmenté de la partie émise, pendant l'année, de l'emprunt de 133,000,000 de francs, qui a été négocié le 29 juin 1882, en vertu de l'arrêté royal du même jour, soit . . . fr. 5,637,600 »

Au 31 décembre 1883, la dette à 3 p. % atteignait donc. fr. 519,839,000 »

La dotation de 0,20 p. % sur le capital de 133,000,000 de francs a pris cours le 1^{er} mai 1883 et a été liquidée au profit de la caisse le 1^{er} novembre 1883.

La somme de fr. 1,105,883 50 c^s, montant des fonds d'amortissement afférents à l'année 1883, se compose des éléments ci-après :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	INTÉRÊTS du CAPITAUX amortis.	TOTAL.
1 ^{er} mai 1883	0 ^e .10 p. % sur 586,859,000 = . fr. 586,859 »	95,205 »	482,064 »
1 ^{er} novembre 1883	Id. 519,859,000 = . . . 519,859 »	103,960 50	623,819 50
	TOTAUX. fr. 906,718 »	199,165 50	1,105,883 50

Le capital de la dette à 4 p. % (1^{re} série) s'élevait au 1^{er} janvier 1883 à fr. 725,106,782 22

Il s'est augmenté en 1883 :

1^o Du montant des titres délivrés en paiement du prix de construction des lignes ci-après :

Chemins de fer dans le Luxembourg (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875). fr. 2,043,800 »

Chemins de fer énumérés dans la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877. 5,963,800 »

Embranchement de Battice à Aubel (loi du 3 et arrêté royal du 10 juin 1878) . . . 400 »

8,007,700 »

2^o De l'emprunt émis conformément à l'arrêté royal du 27 avril 1883, soit 164,796,000 »

Au 31 décembre 1883, la dette de 4 p. % (1^{re} série) atteignait donc, en capital nominal fr. 897,910,482 22

En ce qui concerne les titres délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer, il est à remarquer que la dotation d'amortissement ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit la date de l'émission. La caisse n'a donc reçu et ne devait recevoir au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1883 que les dotations afférentes aux titres délivrés respectivement avant le 1^{er} novembre 1882 et le 1^{er} mai 1883.

D'autre part, la dotation de $\frac{1}{4}$ p. % affectée à l'amortissement de l'emprunt de 1883 prendra seulement cours le 1^{er} mai 1885, c'est-à-dire après la date fixée pour la libération complète des titres.

C'est ainsi que le fonds d'amortissement de la dette à 4 p. %, 1^{re} série, a été, pour 1883, établi comme il suit :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	INTÉRÊTS des CAPITAUX amortis.	TOTAL.
1 ^{er} mai 1883 . . .	$\frac{1}{4}$ p. % sur 722,552,682 22 = . . 1,806,581 70	59,326 »	1,845,707 70
1 ^{er} novembre 1883 .	Id. 727,683,982 22 = . . 1,819,084 95	59,326 »	1,858,410 95
	TOTAL. . . fr. 5,625,466 65	78,652 »	5,704,118 65

Le capital de la dette à 4 p. %, 2^{de} série, n'a subi aucune modification en 1883, non plus que le fonds d'amortissement de cette dette, lequel est encore fixé au taux de la dotation originale, aucun rachat de titres n'ayant pu être effectué jusqu'ici.

Emploi des fonds.

La caisse a eu à sa disposition en 1883 :

1 ^o Les fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1882.	fr. 2,454,060 24
2 ^o Les fonds de l'année 1883.	5,483,597 15
ENSEMBLE.	fr. 7,937,657 36

Sur ce montant elle a prélevé pour acquérir un capital de

A REPORTER. . . fr. 7,937,657 36

REPORT. fr. 7,937,657 36

1,152,800 francs en titres 3 p. %, une somme
de fr. 986,312 50

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. %, qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours au-dessus du pair ⁽¹⁾ 4,540,934 65

5,327,247 15

Le surplus, soit fr. 2,610,410 21

reste disponible et sera rattaché au compte de 1884.

Situation des emprunts et dettes.

Au 31 décembre 1883, il restait à amortir sur le capital de la dette dotée d'un amortissement 1,543,377,982 22

SAVOIR :

Dette à 3 p. %	fr. 512,714,800 »
— 4 p. % 1 ^{re} série	895,944,182 22
— 4 p. % 2 ^{de} id.	134,719,000 »
	<hr/>
	Fr. 1,543,377,982 22
	<hr/>

Taux des rachats.

Les rachats de 3 p. % ont été opérés à des cours variant de 81.55 à 82.45 p. %; les situations semestrielles publiées au *Moniteur* des 31 juillet 1883 et 25 mars 1884 indiquent, date par date, les capitaux rachetés et le taux des rachats.

(1) 4 p. %, 1^{re} série :

Semestre échu le 1 ^{er} novembre 1882	fr. 1,821,631 95
— échu le 1 ^{er} mai 1883.	1,843,707 70
	<hr/>
	5,667,559 65

4 p. %, 2^{de} série :

Semestre échu le 1 ^{er} août 1882	536,797 50
» échu le 1 ^{er} février 1883.	536,797 50
	<hr/>
	673,595 »

ENSEMBLE. fr. 4,540,934 65

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics confiés à la caisse des dépôts et consignations s'élevaient au 31 décembre 1885 à la somme de 226,154,000 francs environ.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse à partir de l'année 1850, et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de										
ANNÉES.	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'adjointes, etc., et d'agents comptables (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics (valeur nominale).	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des miticiens intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds de réserve au profit de la caisse (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	•	•	2,905	•	•	•	•	•	12,515
1855	10,477	765	4,615	4,746	•	•	•	•	•	20,601
1860	12,047	1,059	5,510	7,172	•	•	•	•	•	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	•	•	•	•	•	36,872
1870	15,700	1,405	11,465	11,197	305	•	•	6,126	•	46,196
1875	20,988	2,015	15,467	21,577	2,031	11,562	5,595	26,796	•	101,429
1880	28,916	5,984	17,732	52,156	1,554	5,271	176	64,227	2,556	154,552
1881	50,697	5,959	16,212	55,474	1,175	1,126	161	87,220	1,705	179,707
1882	51,755	6,326	18,589	59,940	747	1,184	154	125,215	1,151	225,061
1885	52,672	5,551	17,922	59,877	548	615	150	128,555	690	226,154

Voici le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

• En numéraire.

Le solde des sommes déposées au 31 décembre 1882	était de fr.	31,718,875 19
Les mandats en circulation s'élevaient, à la même époque,	à	36,587 58
	Fr.	31,755,262 77

REPORT. fr.	31,755,262 77
Les versements reçus en 1883 ont été de fr.	4,962,216 93
	<hr/>
	Fr. 36,717,479 72
Les mandats acquittés en 1883 de fr.	4,044,689 57
	<hr/>
Le solde au 31 décembre 1883 était donc de fr.	32,672,820 15

Y compris une somme de fr. 1,189,243 81 c^s restant à inscrire.

3° En fonds publics fournis par des contribuables.

Solde au 31 décembre 1882 fr.	2,247,500 »
Versements de 1883	4,277,200 »
	<hr/>
	Fr. 3,524,500 »
Restitutions fr.	586,000 »
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1883 fr.	2,938,500 »

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. % fr.	50,000 »
— 3 p. %	986,500 »
— 4 p. %	1,852,200 »
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. %	50,000 »
	<hr/>
	Fr. 2,938,500 »

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre	—	—	—
1882. fr.	461,884 43	5,864,247 17	6,326,131 60
Versements de 1883. . .	4,282,590 81	2,100,099 99	6,382,490 80
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAUX. . . fr.	4,744,275 24	7,964 347 16	12,708,622 40
Mandats de rembourse- ment acquittés . . . fr.	4,258,160 49	3,098,623 20	7,356,783 69
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Solde au 31 décembre 1883. fr.	486,114 75	4,865,723 96	5,351,838 71
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

3° En fonds publics.

Les titres en dépôt, à la même date, s'élevaient en capital nominal à fr. 14,983,990 »

SAVOIR :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr.	52,600	»
— 3 p. %		4,786,900	»
— 4 p. %		6,989,500	»
— 4 1/2 p. %		4,700	»
Titres de la Caisse d'annuités à 3 p. %		94,200	»
— — 4 p. %		814,190	»
— — 4 1/2 p. %		2,103,000	»
Obligations du Crédit communal à 4 p. %		4,000	»
— — 4 1/2 p. %		155,100	»
TOTAL.		fr.	<u>14,983,990 »</u>

Consignations

Le solde au 31 décembre 1882 était de	fr.	59,959,336	97
Les versements nouveaux ont été de		19,425,989	50
	fr.	59,565,326	27
et les remboursements de		19,488,000	34
Le solde au 31 décembre 1883 est donc de	fr.	<u>39,877,325</u>	<u>93</u>

Les opérations de l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1882.	CAPITAUX déposés EN 1883.	CAPITAUX remboursés EN 1883.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1883.
				des DÉPÔTS effectués en 1883 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1883.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 95	»	»	•	»	7,546 95
2. Saisies réelles du Hainaut	77,755 92	»	3,751 26	»	3,751 26	74,004 66
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852)	96,253 49	98,000 »	60,400 »	31,600 »	»	127,853 49
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	395,171 89	18,873 42	16,759 28	2,134 14	»	397,306 03
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	4,223,561 57	6,734,869 53	7,184,651 59	»	449,782 04	3,773,579 53
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	79,089 04	10,000 »	»	10,000 »	•	89,089 04
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	317,834 10	180,868 77	154,032 19	35,836 58	•	353,670 68
8. Sommes appartenant à des absents	561,808 56	48,859 94	56,958 58	•	8,078 44	553,730 12
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	18,245,833 68	3,286,661 44	2,061,096 10	1,225,565 54	»	19,471,309 02
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1831)	7,388,821 77	2,791,756 57	3,233,148 57	»	2,441,412 »	4,947,409 77
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	19,355 40	5,220 88	935 28	2,285 60	•	21,821 00
12. Dépôts de toute autre nature	8,526,544 53	6,243,898 95	4,710,307 89	1,533,591 04	•	10,059,955 57
TOTAUX.	59,959,556 97	19,425,989 50	19,488,009 54	2,841,012 70	2,903,023 74	59,877,525 95
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. . .fr.				62,011 04		

Le montant total des dépôts, qui avait suivi une marche sans cesse croissante, a légèrement fléchi en 1883. La diminution porte principalement sur les fonds provenant d'expropriations et de faillites. Les fonds appartenant à des mineurs se sont, au contraire, accrus; à eux seuls, ils représentent la moitié des capitaux restant en dépôt au 31 décembre 1883; ce résultat est dû à la loi du 24 décembre 1867, qui a permis de bonifier sur ces dépôts un intérêt de 4 p. %.

Cautionnements de remplaçants.

La caisse a liquidé en 1883 les cautionnements des remplaçants de la classe de 1873 dont le remboursement était devenu exigible. Ces cautionnements avaient été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée depuis par celle du 17 septembre 1875.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1882	fr.	566,936 59
Cautionnements reversés en 1883.		516 75
	fr.	567,453 34
Mandats délivrés en 1883, au profit des remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité		306,727 76
Capital restant inscrit au 31 décembre 1883.	fr.	260,725 58

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1882	fr.	180,299 10
Intérêts portés en compte aux remplaçants en 1883		32,936 72
	fr.	213,255 82
Intérêts mandatés		125,202 33
Solde à nouveau	fr.	88,053 49
TOTAL GÉNÉRAL	fr.	548,759 07

RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

La situation des diverses caisses de milice qui ont été constituées au moyen des subventions versées à la caisse des dépôts et consignations, par application de la loi du 3 juin 1870, se présentait, au 31 décembre 1883, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1883.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
		immédiate.	différée.		
1871.	2,709,705 65	1,713,904 18	319,402 66	615,000 »	61,598 81
1872.	2,764,750 72	1,735,751 81	256,402 85	630,000 »	142,596 06
1873.	2,444,123 68	1,745,756 52	104,129 47	284,000 »	312,257 69
1874.	2,554,614 18	1,870,729 74	96,112 11	471,000 »	96,772 33
1875.	2,074,222 22	»	»	2,074,222 22	»
TOTAL. fr.					615,024 89

Ainsi qu'on l'a fait connaître l'année dernière, les miliciens ayant opté pour la rémunération immédiate ont été mis en possession d'un livret de la Caisse d'épargne.

En 1883 il a été remis aux miliciens qui ont opté pour la rémunération différée, des livrets de la Caisse de retraite portant constitution, à leur profit, de rentes viagères prenant cours à l'âge de 53 ans.

Les rentes constituées varient de 135 à 170 francs, selon le temps que les titulaires ont passé sous les armes.

Il reste encore, pour compléter la liquidation des caisses de milice, à examiner certains cas litigieux et à régler les droits des miliciens déserteurs, qui ont bénéficié de la loi d'amnistie de 1880.

Les fonds tenus en réserve suffiront amplement au règlement des comptes des miliciens intéressés. Il est à prévoir même qu'une partie assez notable des fonds actuellement disponibles pourra être reversée au Trésor.

Ville de Spa.

Un subside de 890,000 francs, destiné au paiement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale, a été alloué à la ville de Spa par la loi du 21 août 1874.

La caisse des dépôts et consignations a été chargée du placement de ce subside, en attendant qu'il reçoive sa destination spéciale.

Au 31 décembre 1882, elle était encore dépositaire, de ce chef, de titres 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités, s'élevant à un capital nominal de fr. 153,900 »

Ce dépôt s'est accru, en 1883, du montant des titres de même nature achetés au moyen d'intérêts encaissés pendant l'année 3,400 »

157,300 »

D'autre part, il s'est réduit à concurrence du capital nominal des titres qui ont été réalisés, à l'effet de permettre à la ville de Spa de pourvoir au paiement de travaux, soit. . . 18,400 »

Au 31 décembre 1883, la caisse restait donc dépositaire d'un capital nominal de fr. 138,900 »

Avances pour construction de maisons d'école.

Les avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école sont stipulées remboursables à l'intervention de la caisse des dépôts et consignations.

La caisse avait reçu, de ce chef, au 31 décembre 1883, une somme de fr. 5,791,547 56 c^s qui a été intégralement reversée au Trésor, savoir :

1° Pour couvrir le crédit alloué par la loi du 4 juin 1878 fr.	3,000,000	»
2° Pour couvrir le crédit alloué par la loi du 27 août 1880	2,300,000	»
3° A valoir sur celui de 500,000 francs qui fait l'objet de la loi du 22 mai 1882	491,547	56

ENSEMBLE . . fr. 5,791,547 56

La différence entre le crédit de fr.	500,000	»
et la somme reversée au Trésor	491,547	56

Soit. fr. 8,452 44

sera éteinte au moyen d'un prélèvement sur les remboursements à recevoir en 1884.

Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de chemins de fer.

Ce fonds a été créé au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et la Société de construction, en conformité de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877.

Il est destiné à parfaire, jusqu'en 1886 inclusivement, l'annuité de 4,000 francs par kilomètre que l'État, en vertu de l'article 33, § 2, de cette convention ne doit intégralement qu'à partir de 1887.

Au 31 décembre 1882, ce fonds présentait un solde de . fr.	1,150,921	83
auquel il y a lieu d'ajouter les intérêts de l'année 1883, soit .	41,577	60

ENSEMBLE. . . . fr. 1,192,299 43

et dont il faut déduire une somme de 492,906 88 qui a été versée au Trésor pour contrebalancer la charge extraordinaire inscrite au Budget de la Dette publique de l'année 1883.

Au 31 décembre 1883, la Caisse restait donc dépositaire d'une somme de fr.	699,392	55
--	---------	----

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Les fonds confiés à la caisse des dépôts et consignations ont été rendus productifs par l'achat des valeurs qui sont mentionnées dans l'annexe n° 3.

Le produit de ces valeurs recouvré en 1883, pour le compte du Budget des Voies et Moyens, s'élève à fr. 3,083,732 74
 D'un autre côté, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de 2,780,089 18

se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables	fr. 1,232,848 53
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs.	131,027 46
Intérêts des cautionnements de remplaçants	32,886 57
Intérêts des consignations	1,343,326 62
	Fr. 2,780,089 18
L'excédent en faveur du Trésor se chiffre donc par.	fr. 303,643 56

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

La caisse des dépôts et consignations est chargée, en vertu de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, de faire, pour le compte de la caisse générale d'épargne et de retraite, les placements, dits définitifs, prévus à l'article 29.

Les diverses opérations qui ont été effectuées en conformité de cette disposition et des décisions du conseil d'administration de la caisse d'épargne, sont renseignées à l'annexe n° 3.

Du chef de ce service, la caisse des dépôts et consignations était dépositaire, au 31 décembre 1882, de valeurs s'élevant en capital nominal à fr. 114,523,550 »

Les placements de l'année ont été de 45,127,400 »

ENSEMBLE. fr. 159,650,950 »

et les réalisations de. 42,033,200 »

Au 31 décembre 1883, la caisse avait donc la garde de valeurs s'élevant en capital nominal à fr. 117,617,750 »

Elle avait, de plus, en portefeuille, au 31 décembre 1882, des créances hypothécaires pour un capital de fr. 8,692,000 20

Il a été consenti en 1883 de nouveaux prêts pour 1,944,173 75

ENSEMBLE. fr. 10,636,173 95

Les remboursements s'élèvent à 110,000 »

Il lui restait donc en portefeuille, au 31 décembre 1883, des créances pour fr. 10,526,173 95

D'autre part, il a été fait pour le compte de déposants à la caisse d'épargne les opérations ci-après :

1° 115 placements en obligations de la Dette publique, pour un capital de 569,000 francs.

2° 294 souscriptions à l'emprunt de 1883, pour un capital de 251,400 francs.

On le voit, le concours que la caisse des dépôts et consignations prête à la caisse d'épargne pour ses placements grandit d'année en année, et les valeurs dont elle est constituée gardienne dès maintenant, ne s'élèvent pas à moins de 130 millions.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(11)

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1883.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	4 p. % 2 ^e série.	
	519,859,000 »	807,910,483 22	134,719,000 »	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles.	900,718 »	5,026,460 65	675,595 »	5,205,779 65
Intérêts des capitaux amortis.	199,165 50	78,652 »	»	277,817 50
Fonds d'amortissement de l'année 1885.	1,105,885 50	5,704,118 65	675,595 »	5,485,597 15
Dotations et intérêts des années antérieures.	5,214,689 »	15,951,694 97	556,797 50	19,503,181 47
	6,320,572 50	17,655,815 62	1,010,592 50	24,986,778 62

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1885.	986,512 50	»	»	986,512 50
Coût des rachats effectués antérieurement.	4,919,058 24	1,970,091 72	»	6,889,149 96
	5,905,570 74	1,970,091 72	»	7,875,462 46
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 4 p. % au-dessus du pair	»	5,667,559 65	675,595 »	4,540,954 65
Versements effectués antérieurement du même chef	»	10,159,971 50	»	10,159,971 50
	5,905,570 74	16,797,402 67	675,595 »	22,576,568 41
En caisse au 31 décembre 1885	415,201 76	1,858,410 95	556,797 50	2,610,410 21
	6,320,572 50	17,655,815 62	1,010,592 50	24,986,778 62

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	4 p. % 2 ^{de} série.	
	519,859,000 »	807,910,482 22	154,710,000 »	

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1883.	1,152,800 »	»	»	1,152,800 »
Titres rachetés antérieurement . . .	6,991,400 »	1,060,500 »	»	7,957,700 »
	7,144,200 »	1,060,500 »	»	9,110,500 »

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés.	6,890,500 »	1,060,500 »	»	8,856,600 »
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i>	253,900 »	»	»	253,900 »
	7,144,200 »	1,060,500 »	»	9,110,500 »

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette
amortie au 31 décembre 1883.*

1° Titres à amortir.	519,859,000 »	807,910,482 22	154,710,000 »	1,552,488,482 22
2° — amortis	7,144,200 »	1,060,500 »	»	9,110,500 »
3° — restant à amortir	512,714,800 »	805,944,182 22	154,710,000 »	1,543,377,982 22

Bruxelles, le 31 mars 1884.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.*Dépôts et*

Trésor public.	{ Son compte courant	78,975,730 45	} 79,098,036 29
	{ Mandats en circulation	124,306 86	

Fonds publics et dépôts

Cassier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	18,408,604 75
Placements définitifs pour le compte de la caisse générale d'épargne et de retraite	128,143,925 95
— pour déposants à la caisse générale d'épargne et de retraite	389,700 *
— pour le compte de la ville de Spa	158,900 *

Placements des

Cassier de l'État, S/C courant	606,703 76
--	------------

A REPORTER. fr. 226,785,868 76

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1883.

PASSIF.*consignations.*

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 31,411,880 91 } { A inscrire 1,180,245 81 }	52,601,126 72	} 52,672,830 15
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de comptables, restant à payer		71,693 43	
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{ Inscrits fr. 4,398,940 27 } { A inscrire 435,160 0 }	4,834,100 27	} 4,865,723 06
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements d'entrepreneurs, restant à payer		51,623 60	
Consignations de toute nature			59,877,325 95
Cautiounnements de remplaçants	{ Principal fr. 260,725 58 } { Intérêts 88,053 49 }	348,759 07	} 360,748 81
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de remplaçants, en circulation		20,989 74	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).		61,398 81	} 615,024 89
— — — (— 1872).		142,596 06	
— — — (— 1873).		512,257 69	
— — — (— 1874).		96,772 55	
Quotes-parts d'annuités. (Fonds spécial)			699,392 55

de garantie en numéraire.

Cautiounnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	{ Contribuables 2,958,500 0 } { Entrepreneurs 15,470,104 75 }	18,408,604 75
Caisse générale d'épargne et de retraite		128,533,623 95
Ville de Spa		138,900 0

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances	80,459,783 66
Fonds spécial. (Réserve).	535,507 54
Ville de Spa	47 20

A REPORTER fr. 307,174,503 89

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 220,785,868 75

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,711,046 40	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	4,049,944 50
58,287,100	— — 3 p. %	—	28,018,596 00
7,949,965 52	— — 4 p. % (1 ^{re} série)	—	6,405,658 98
28,548,500	— — 4 p. % (2 ^e série)	—	20,681,152 98
795,500	obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	—	968,061 41
129,900	— — 4 £ 5 p. %	—	161,065 29
4,252,000	actions privilégiées	—	5,060,774 62
1,774,000	obligations 3 p. % de la Caisse d'annuités	—	1,409,672 74
2,105,800	— — 4 p. %	—	1,985,053 68
1,974,320	— — 4 1/2 p. %	—	1,969,112 79
Fr. 91,624,651 92			79,769,073 08

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 679,600	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	521,165 35
16,220 20	— — 4 p. %	—	5,800 89
Fr. 695,820 20			524,964 24

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 11,459 55	livret de la Caisse d'épargne		11,459 55
---------------	-------------------------------	--	-----------

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1872)

Fr. 17,015 80	livret de la Caisse d'épargne		17,015 80
---------------	-------------------------------	--	-----------

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 8,159 80	livret de la Caisse d'épargne		8,159 80
--------------	-------------------------------	--	----------

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 57,929 94	livret de la Caisse d'épargne		57,929 94
---------------	-------------------------------	--	-----------

Somme restant à recouvrer sur le prix de cession de titres fractionnaires à 4 1/2 p. %			52 25
--	--	--	-------

Fr. 507,174,505 39

PASSIF.

Report. . . fr. 507,174,505 50

Fr. 507,174,505 50

Bruxelles, le 31 mars 1884.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS ou PORTEFEUILLE ou 1 ^{er} janvier 1883.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE ou 31 décembre 1883.
Caisse des dépôts. — Fonds ordinaires :					
Titres 2 1/2 %	5,516,019 95	1,105,620 45	6,711,646 40	"	6,711,646 40
— 5 %	57,738,700 "	548,400 "	58,287,100 "	"	58,287,100 "
— 4 % (1 ^{re} série)	4,426,145 52	7,207,420 "	11,633,565 52	4,583,600 "	7,049,965 52
— 4 % (2 ^{me} série)	25,241,500 "	5,526,000 "	28,768,100 "	219,600 "	28,548,500 "
Obligations 20 £ du Grand Luxembourg	794,000 "	2,000 "	796,000 "	2,500 "	793,500 "
— 4 —	120,000 "	1,500 "	131,200 "	1,500 "	120,000 "
Actions privilégiées —	4,255,000 "	11,000 "	4,264,000 "	12,000 "	4,252,000 "
Obligations 5 %, Caisse d'annuités	1,783,000 "	"	1,783,000 "	9,000 "	1,774,000 "
— 4 % —	2,112,550 "	500 "	2,112,850 "	9,050 "	2,103,800 "
— 4 1/2 % —	1,974,825 "	1,495 "	1,976,520 "	2,100 "	1,974,220 "
Bons du Trésor 5 %	4,000,000 "	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"
	87,969,640 47	12,494,141 45	100,463,781 92	8,859,150 "	91,624,631 92
Caisse des dépôts. — Fonds spécial :					
Titres 5 %	658,500 "	21,100 "	679,600 "	"	679,600 "
— 4 %	16,220 20	"	16,220 20	"	16,220 20
	674,720 20	21,100 "	695,820 20	"	695,820 20
Caisse de milice. — Levée de 1871 :					
Titres 2 1/2 %	556,011 64	"	556,011 64	556,011 64	"
— 5 %	68,700 "	"	68,700 "	68,700 "	"
Livret de la Caisse d'épargne	8,159 22	11,244 53	19,583 75	7,944 22	11,439 55
	632,850 86	11,244 53	644,095 39	632,655 86	11,439 55
Caisse de milice. — Levée de 1872 :					
Titres 5 %	425,200 "	"	425,200 "	425,200 "	"
— 4 %	51,000 "	"	51,000 "	51,000 "	"
Livret de la Caisse d'épargne	1,496 50	51,044 55	52,540 85	15,525 05	17,015 80
	475,696 50	51,044 55	506,740 85	489,725 05	17,015 80
Caisse de milice. — Levée de 1873 :					
Titre 2 1/2 p. %	540,600 "	"	540,600 "	540,600 "	"
— 5 %	1,500 "	"	1,500 "	1,500 "	"
Livret de la Caisse d'épargne	22,687 04	4,680 70	27,367 74	19,207 94	8,159 80
	564,787 04	4,680 70	569,467 74	561,307 94	8,159 80
Caisse de milice. — Levée de 1874 :					
Titres 2 1/2 %	298,782 01	"	298,782 01	298,782 01	"
— 5 %	55,000 "	"	55,000 "	55,000 "	"
Livret de la Caisse d'épargne	10,287 50	64,308 94	74,596 27	16,666 55	57,929 94
	364,069 51	64,308 94	428,378 28	370,448 54	57,929 94

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1883	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1883.
---------------------	---	---	--------	--	--

Ville de Spa :

Obligations 4 $\frac{1}{2}$ % ₀ , Caisse d'annuités.	153,900 °	3,400 °	157,300 °	18,400 °	138,900 °
---	-----------	---------	-----------	----------	-----------

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 $\frac{1}{2}$ % ₀	6,793,600 °	5,394,800 °	12,188,400 °	°	12,188,400 °
— 3 % ₀	18,453,400 °	1,850,600 °	20,284,000 °	°	20,284,000 °
— 4 % ₀ (1 ^{re} série)	7,028,150 °	35,598,800 °	42,426,950 °	°	42,426,950 °
— 4 % ₀ (2 ^{me} —)	10,612,200 °	3,200 °	10,615,400 °	1,448,700 °	9,166,700 °
Obligations 4 $\frac{1}{2}$ % ₀ du Crédit communal.	4,553,800 °	°	4,553,800 °	777,900 °	5,575,900 °
Emprunt du Brabant	125,000 °	°	125,000 °	2,000 °	123,000 °
Obligations de la C ^{ie} Immobilière, 4 $\frac{1}{2}$ % ₀ .	1,042,000 °	°	1,042,000 °	100,000 °	942,000 °
— d'Oignies, 5 % ₀	1,152,000 °	°	1,152,000 °	6,000 °	1,126,000 °
— Forges de la Providence	29,000 °	°	29,000 °	°	29,000 °
— de Dendre-et-Waes	28,000 °	°	28,000 °	2,000 °	26,000 °
— Produits au Flénu	150,000 °	°	150,000 °	3,000 °	147,000 °
— Levant du Flénu 5 % ₀	569,500 °	°	569,500 °	4,000 °	565,500 °
— Est belge	257,500 °	°	257,500 °	2,000 °	255,500 °
— Société Générale, 4 % ₀	922,000 °	°	922,000 °	°	922,000 °
— 20 £ Grand-Luxembourg	6,510,000 °	°	6,510,000 °	533,000 °	5,977,000 °
— 4 £ —	1,279,500 °	°	1,279,500 °	55,700 °	1,243,600 °
— 4 % ₀ , Caisse d'annuités	9,008,900 °	°	9,008,900 °	2,585,900 °	6,423,000 °
— 4 $\frac{1}{2}$ % ₀ —	738,700 °	°	738,700 °	3,000 °	735,700 °
— du charbonnage du Hazard.	600,000 °	°	600,000 °	°	600,000 °
— de la C ^{ie} Immobilière, 4 % ₀	1,800,000 °	°	1,800,000 °	°	1,800,000 °
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} série)	56,500 °	°	56,500 °	6,000 °	50,500 °
— — (2 ^{me} série)	39,500 °	°	39,500 °	500 °	39,000 °
— Anvers-Gand	97,000 °	°	97,000 °	1,000 °	96,000 °
— Fland. occidentale (1 ^{re} série)	95,000 °	°	95,000 °	1,000 °	92,000 °
— — (2 ^{me} série)	404,000 °	°	404,000 °	3,000 °	401,000 °
— Braine-Gand	204,500 °	°	204,500 °	°	204,500 °
— Sambre et Meuse, 4 % ₀	104,000 °	°	104,000 °	1,000 °	103,000 °
— — 4 $\frac{1}{2}$ % ₀	529,000 °	°	529,000 °	5,000 °	524,000 °
— Vieille-Montagne	2,000,000 °	1,500,000 °	3,500,000 °	500,000 °	3,000,000 °
— Anvers-Rotterdam	885,000 °	°	885,000 °	3,000 °	882,000 °
— Nord de la Belgique	1,064,500 °	°	1,064,500 °	4,000 °	1,060,500 °
— Welkenraedt	42,500 °	°	42,500 °	500 °	42,000 °
— Nord-Belge	265,000 °	°	265,000 °	°	265,000 °
— Plateaux de Herve	535,500 °	°	535,500 °	°	535,500 °
— Namur-Liège	698,000 °	°	698,000 °	4,000 °	694,000 °
— Liège-Maestricht	249,500 °	°	249,500 °	1,000 °	248,500 °
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	57,000 °	°	57,000 °	°	57,000 °
— — Tournay-Jurbise	47,000 °	°	47,000 °	°	47,000 °
Bons du Trésor	56,000,000 °	°	56,000,000 °	56,000,000 °	°
Obligations. Crédit communal 4 % ₀	°	1,000,000 °	1,000,000 °	°	1,000,000 °
— Levant du Flénu, 4 $\frac{1}{2}$ % ₀	125,000 °	°	125,000 °	°	125,000 °
	114,523,550 °	45,127,400 °	159,650,950 °	42,033,200 °	117,617,750 °
Créances hypothécaires	8,692,000 20	1,944,173 75	10,636,173 95	110,000 °	10,526,173 95
Placements définitifs	123,215,550 20	47,071,573 75	170,287,123 05	42,143,200 °	128,143,923 05
Pour compte de déposants :					
4 % ₀ (1 ^{re} série). Titres non libérés	°	388,900 °	388,900 °	°	388,900 °
— — — libérés	°	800 °	800 °	°	800 °
	123,215,550 20	47,461,273 75	170,676,823 95	42,143,200 °	128,533,623 95

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1883, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du SOUVERAIN de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 3 p. % Belge.	»	253,900 »	253,900 »
B.			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 p. % Belge.	6,711,646 40	»	6,711,646 40
— 5 p. % —	56,743,500 »	1,543,600 »	58,287,100 »
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	1,637,025 52	5,412,040 »	7,049,065 52
— 4 p. % — (2 ^{me} —	14,835,300 »	13,715,200 »	28,548,500 »
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	793,500 »	»	793,500 »
— 4 £ —	129,000 »	»	129,000 »
Actions privilégiées —	4,241,000 »	11,000 »	4,252,000 »
Obligations 5 p. %, Caisse d'annuités	»	1,774,000 »	1,774,000 »
— 4 — —	»	2,103,800 »	2,103,800 »
— 4 1/2 p. % —	»	1,974,220 »	1,974,220 »
	65,090,771 92	26,533,800 »	91,624,631 92
C.			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 5 p. % Belge	»	679,600 »	679,600 »
— 4 p. % — (1 ^{re} série)	16,220 20	»	16,220 20
	16,220 20	679,600 »	695,820 20
D.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livret de la Caisse d'épargne	11,439 55	»	11,439 55
E.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livret de la Caisse d'épargne	17,015 80	»	17,015 80

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
F.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1873) :			
Livret de la Caisse d'épargne	8,159 80	•	8,159 80
G.			
Appartenant à la caisse de milice (Levée de 1874) :			
Livret de la Caisse d'épargne	57,929 94	•	57,929 94
H.			
Appartenant à la ville de Spa :			
Obligations 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités.	•	158,900 •	158,900 •
I.			
Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	5,250,600 •	8,937,800 •	12,188,400 •
— 3 p. % —	48,420,600 •	1,854,400 •	20,284,000 •
— 4 p. % — (1 ^{re} série).	6,011,400 •	56,416,550 •	42,427,750 •
— 4 p. % — (1 ^{re} — non libérés).	•	588,900 •	588,900 •
— 4 p. % — (2 ^{me} —).	9,166,700 •	•	9,166,700 •
Obligations de 20 £ du Grand Luxembourg	5,550,500 •	446,500 •	5,977,000 •
— de 4 £ — — — — —	1,171,900 •	71,700 •	1,243,600 •
— 4 p. % de la Caisse d'annuités	•	6,425,000 •	6,425,000 •
— 4 1/2 p. % — — — — —	•	755,700 •	755,700 •
— 4 1/2 p. % du crédit communal	2,405,000 •	1,170,900 •	5,575,900 •
— 4 p. % — — — — —	•	1,000,000 •	1,000,000 •
— Vieille-Montagne	•	5,000,000 •	5,000,000 •
— Dendre-et-Waes	•	26,000 •	26,000 •
— Produits au Flénu	•	147,000 •	147,000 •
— Forges de la Providence.	•	29,000 •	29,000 •
— Oignies, 5 p. %	•	1,126,000 •	1,126,000 •
— Emprunt de la province de Brabant	•	125,000 •	125,000 •
— Compagnie Immobilière 4 p. %	•	1,800,000 •	1,800,000 •
— — — — — 4 1/2 p. %	•	942,000 •	942,000 •
— Levant du Flénu 4 1/2 p. %	•	125,000 •	125,000 •
— — — — — 3 p. %	•	565,500 •	565,500 •
— Est belge	•	255,500 •	255,500 •
— Société Générale 4 p. %	922,000 •	•	922,000 •
— Charbonnage du Hazard.	•	600,000 •	600,000 •
— Namur-Liège	•	694,000 •	694,000 •
— Flandre occidentale 1 ^{re} émission	•	92,000 •	92,000 •
— — — — — 2 ^e — — — — —	•	401,000 •	401,000 •
— Quenast 1 ^{re} et 3 ^e série	•	50,500 •	50,500 •
— — — — — 2 ^e série	•	59,000 •	59,000 •
— Liège à Maestricht	•	248,500 •	248,500 •
— Braine à Gand	•	204,500 •	204,500 •
— Nord de la Belgique	•	1,060,500 •	1,060,500 •
— Anvers à Rotterdam	•	882,000 •	882,000 •
— Sambre-et-Meuse 4 p. %	•	105,000 •	105,000 •
— — — — — 4 1/2 p. %	•	524,000 •	524,000 •
— Plateaux de Herve	•	355,500 •	355,500 •
— Anvers à Gand	•	96,000 •	96,000 •
— Welkenraedt	•	42,000 •	42,000 •
— Nord-Belge	•	265,000 •	265,000 •
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais	•	57,000 •	57,000 •
— — — — — Tournai-Jurbise	•	47,000 •	47,000 •
	46,887,700 •	71,119,750 •	118,007,450 •

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations de la dette à 3 p. $\frac{o}{o}$, rachetées par la caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1883, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1882, ainsi que le journal de l'année 1883, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 1^{er} avril 1884.

ANTOINE DANSAERT, *président*,
TACK.
DE VIGNERON.
TERCELIN-MONJOT.
CASIER.
